

Sursollicitation du maintien de la paix : symptômes, causes et conséquences

Compte rendu de l'activité de lancement du 26 mai 2009

Le 26 mai 2009, la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies, avec la collaboration du Center on International Cooperation (CIC), a organisé une série de discussions thématiques sous forme de tables rondes. L'objectif visait à accroître l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Des représentants permanents et du personnel de l'ensemble des Membres des Nations Unies étaient présents. Ils ont pu entendre des exposés sur les causes et les symptômes actuels de la sursollicitation du maintien de la paix et les différentes initiatives mises en œuvre pour y remédier. Par ailleurs, une table ronde a permis d'entendre un certain nombre d'experts : le représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies, l'ambassadeur M. John McNee; le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Alain Le Roy; la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, M^{me} Susanna Malcorra; le directeur du CIC, le professeur Bruce Jones. Les règles de « Chatham House » ont régi le déroulement des délibérations.

Au cours de la dernière décennie, la taille et la complexité des opérations de maintien de la paix onusiennes ont augmenté considérablement. Toutefois, la sursollicitation des ressources du maintien de la paix apparaît de plus en plus manifeste. Ces symptômes comprennent la pénurie de contingents et de personnel essentiel, une flambée des coûts, malgré le ralentissement économique mondial, les limites des multiplicateurs de force et des ressources connexes, et des déficiences dans la gestion des missions au siège des Nations Unies. Cela s'explique à la fois par des raisons opérationnelles et politiques : d'une part, des déploiements importants, mais dispersés sur le plan géographique, et l'absence de stratégies de sorties adéquates et viables; d'autre part, l'absence de règlements politiques viables, un consentement mitigé et l'enlisement des réformes. Faute de remédier à ces difficultés, le nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies risque de diminuer. Or, les experts se sont entendus sur la nécessité non seulement de susciter une compréhension commune des causes et des symptômes de la crise de confiance actuelle que connaît le maintien de la paix, mais aussi d'harmoniser les efforts visant à la surmonter.

Ils ont aussi présenté les grandes lignes du projet « Nouvel Horizon pour le maintien de la paix aux Nations Unies », élaboré par le Département du maintien de la paix (DOMP) et le Département de l'appui aux missions (DAM). Cette initiative vise à jeter les bases d'un débat entre le Secrétariat et les États membres sur les changements à apporter pour mieux répondre à la complexité des opérations de maintien de la paix contemporaines. Ces efforts ne font que commencer et visent, entre autres objectifs, à : *i)* dégager un consensus politique plus général sur les priorités des opérations de maintien de la paix aux Nations Unies, leur échelonnement et leurs limites; *ii)* améliorer l'orientation et la planification stratégiques des opérations de maintien de la paix et le passage à la consolidation de la paix; *iii)* examiner l'équilibre à établir entre les mécanismes d'appui au siège des Nations Unies et au niveau des régions, afin de fournir des services à plusieurs missions; *iv)* moderniser les procédures de passation de marchés, la gestion de l'information ainsi que les règles et les procédures relatives au recrutement, pour que celles-ci répondent mieux aux besoins opérationnels; *v)* examiner des mécanismes grâce auxquels les Nations Unies pourront déployer des effectifs plus rapidement et plus efficacement au début d'une mission, et permettront une plus grande latitude en ce qui concerne le transfert des ressources et du personnel entre les missions.

Pendant la période de questions et de réponses, des représentants d'États membres ont insisté sur la nécessité d'actualiser les structures du maintien de la paix aux Nations Unies, pour que celles-ci concordent davantage avec les besoins opérationnels contemporains. Il a aussi été recommandé d'examiner d'autres aspects du maintien de la paix : *i)* la budgétisation du maintien de la paix aux Nations Unies, y compris la possibilité de mettre en place un processus budgétaire unique; *ii)* une meilleure planification en vue d'un retrait sécuritaire des missions de maintien de la paix et du passage à la consolidation de la paix, une fois que la stabilité a été instaurée; *iii)* la nécessité de revoir les principes mis en avant dans le « Rapport Brahimi », notamment les conséquences du déploiement d'opérations de maintien de la paix lorsqu'aucun accord de paix n'a été conclu. Dans l'ensemble, les représentants des États membres ont souligné qu'une réforme éventuelle du maintien de la paix aux Nations Unies devra se fonder sur des objectifs énoncés clairement et sur un consensus politique solide, entre les principaux intéressés, y compris le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents militaires et de police et les principaux bailleurs de fonds.